

**EXTRAIT DU
LIVRET DU DIPLÔME
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Année 2020-2021

**ANNEXE 5
ANNÉE « PROJET LONG DE RECHERCHE »**

ANNEXE 5

ANNÉE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200h de formation, dont 50h au moins en présentiel.

Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents¹. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée

¹ Par exemple, il est exclu d'effectuer deux stages pour lesquels l'organisme d'accueil est le CNRS, même si les deux stages se déroulent dans deux laboratoires différents.

des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites ci-après et servent de base à l'évaluation.

Convention de stage

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi.

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

Séjour de recherche

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche

L'évaluation des stages de PLR au département d'informatique n'est sanctionnée ni par une note ni par un classement. Son objectif est d'effectuer un diagnostic sur les compétences acquises par l'étudiant en lien avec nos objectifs de formation (savoir, savoir-faire, savoir-être) et de faire le point sur le cursus de l'étudiant en lien avec son projet professionnel. Cette évaluation est donc à considérer comme une opportunité de valider les compétences acquises et d'identifier celles qui sont encore à perfectionner. Dans le même état d'esprit, un retour sur le déroulement des stages sera demandé aux encadrants, l'étudiant s'engageant à transmettre à l'encadrant de chacun de ses stages la grille d'évaluation qui lui sera fournie.

L'évaluation du PLR par le département d'informatique consiste en 4 items obligatoires. Chacun de ces items doit être réalisé et évalué favorablement par l'équipe pédagogique du département pour chaque stage pour une validation globale de l'année de PLR.

1- Mise en place du stage



L'objectif de cet item est de valider avec l'étudiant la pertinence et la cohérence de chacun des stages vis-à-vis des objectifs de la formation mais surtout vis-à-vis de son projet professionnel. Il sera demandé à l'étudiant de fournir un document d'au plus deux pages justifiant les raisons du choix du stage qu'il souhaite mettre en place, document contresigné par le tuteur. Aucune convention de stage ne sera établie sans que ce document ait été remis.

2- Contrôle à mi-stage

À mi-parcours de chacun des stages, un point en présentiel, audioconférence ou visioconférence sera à réaliser avec le tuteur de l'étudiant au sein du département. Ce sera l'occasion de faire un bilan intermédiaire du déroulement du stage et d'inciter l'étudiant à prendre du recul sur l'intégration de son stage dans son cursus et son projet professionnel. Les points suivants doivent impérativement être abordés, d'autres peuvent être ajoutés si nécessaire :

- Résultats majeurs obtenus ou en voie de l'être replacés dans leur contexte scientifique ;
- Bilan des activités scientifiques associées (séminaires de recherche suivis ou effectués, participation à des congrès, formations suivies, enseignements donnés, etc.).
- Expériences positives et difficultés rencontrées lors du stage ;
- Intégration du PLR dans le cursus et le projet professionnel (articulation avec le projet de doctorat, en particulier).

3- Rapport de fin de stage

L'étudiant doit fournir un rapport pour chaque stage de PLR, au format d'un article de conférence (environ 8 pages) ; ce rapport peut être un article rédigé dans le cadre du stage.

À cette occasion, l'étudiant mentionnera en outre si le travail effectué lors du stage a donné, ou va donner lieu à des communications : exposés, posters, articles, etc.

4- Entretien de contrôle en fin de chaque stage

Un entretien de 30 minutes, pouvant se dérouler en visioconférence, sera organisé avec le responsable des PLR du département à l'issue de chaque stage PLR. L'étudiant pourra aborder à la fois la nature de sa ou ses contributions ainsi que le déroulement du stage en lui-même. Il s'agit d'un échange et non d'une soutenance ; en particulier, aucune préparation spécifique n'est attendue.